



Paris, le 19 janvier 2023

Monsieur le Directeur Général Adjoint Ressources Humaines,

Nous revenons vers vous concernant notre demande de revoyure salariale. Nous en avons exprimé la nécessité dès le 26 septembre, puis à nouveau le 12 décembre lors de la réunion sur le calendrier social 2023.

Lors des dernières NAO, nous avons indiqué que les mesures négociées n'étaient pour nous qu'une étape, que ce soit l'Augmentation Générale de + 2,5%, la prime PPV d'une valeur de 300 à 400 euros pour un temps plein, la revalorisation et le nouveau mode de calcul de l'indemnité de Télétravail en réponse à une demande de notre part.

Le moment est venu de l'étape suivante compte tenu de la persistance de l'inflation sur la fin de l'année, de la nécessité du maintien du pouvoir d'achat pour les agents de notre institution.

Les chiffres définitifs sont maintenant connus. Pour l'INSEE l'indice des prix à la consommation a augmenté de + 5,9% sur l'ensemble de l'année 2022; simultanément le gouvernement a dû revaloriser le SMIC de + 1,8% avec effet au 1er janvier.

Ces données confortent notre demande. Vous avez bien sûr relevé comme nous que le niveau B1 de la grille de classification est de nouveau inférieur au taux horaire du SMIC. Plus généralement sans nouvelle mesure de réévaluation des salaires et traitements au titre de 2022, ce sera une nouvelle dévalorisation des métiers de Pôle emploi.

Monsieur BASSERES lors de ses vœux au personnel a souligné l'implication et l'investissement de celui-ci tout au long de l'année, fort juste. Raison de plus pour ne pas accepter une telle dévalorisation, raison de plus pour que vous interpelliez le Ministère pour une rallonge permettant un rattrapage salarial au titre de 2022, que vous répondiez favorablement à notre demande de.

Dans cette attente, veuillez accepter nos salutations distinguées.

*Natalia JOURDIN
Philippe ROCHETEAU
Délégués syndicaux centraux*